

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 214

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE REUNIONS – SALLE FLANDRES- DUNKERQUE – PLACE SAINT-ETIENNE A CARCASSONNE

ASSOCIATION "Canti-Canta"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Canti-Canta", représentée par sa Présidente, Madame Pascale MORENO et dont le siège social est sis 10 rue Alexandre Guiraud à Carcassonne, la salle de réunions Flandres-Dunkerque située place Saint-Etienne à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AV 111

La présente mise à disposition est consentie:

- aux dates et horaires suivants:

- **Tous les lundis, de 18 h à 20 h 30**

- **pour l'objet suivant : répétitions de chants traditionnels**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 4 SEP. 2021

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210914-decision21214-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

Le Maire
Gérard LARRAT

